



TRIBUNAL DE PRIMERA INSTANCIA DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS
SŮD PRVNÍHO STUPNĚ EVROPSKÝCH SPOLEČENSTVÍ
DE EUROPÆISKE FÆLLESSKABERS RET I FØRSTE INSTANS
GERICHT ERSTER INSTANZ DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN
EUROOPA ÜHENDUSTE ESIMESE ASTME KOHUS
ΠΡΩΤΟΔΙΚΕΙΟ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΪΚΩΝ ΚΟΙΝΟΤΗΤΩΝ
COURT OF FIRST INSTANCE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CÚIRT CHÉADCHÉIME NA GCOMHPHOBAL EORPACH
TRIBUNALE DI PRIMO GRADO DELLE COMUNITÀ EUROPEE
EIROPAS KŪPIENU PIRMĀS INSTANČES TIESA

EUROPOS BENDRIJŲ PIRMOSIOS INSTANCIJOS TEISMAS
EURÓPAI KÖZÖSSÉGEK ELSŐFOKÚ BÍRÓSÁGA
IL-QORTI TAL-PRIMĪSTANZA TAL-KOMUNITAJIET EWROPEJ
GERECHT VAN EERSTE AANLEG VAN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN
SĄD PIERWSZEJ INSTANCIJ WSPÓLNOT EUROPEJSKICH
TRIBUNAL DE PRIMEIRA INSTÂNCIA DAS COMUNIDADES EUROPEIAS
SŮD PRVÉHO STUPŇA EURÓPSKYCH SPOLOČENSTEV
SODIŠČE PRVE STOPNJE EVROPSKIH SKUPNOSTI
EUROOPAN YHTEISÖJEN ENSIMMÄISEN OIKEUSASTEEN TUOMIOISTUIN
EUROPEISKA GEMENSKAPERNAS FÖRSTAINSTANSRÄTT

Presse et Information

COMMUNIQUÉ DE PRESSE n° 62/04

10 septembre 2004

ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Par décision du 14 juillet 2004, les Représentants des gouvernements des États membres ont reconduit dans leurs fonctions les juges du Tribunal de première instance des Communautés européennes dont les mandats expiraient le 31 août 2004.¹

Le 8 septembre 2004, M. Bo Vesterdorf a été élu par ses pairs Président du Tribunal de première instance des Communautés européennes pour une période de trois ans (jusqu'au 31 août 2007).²

Le 10 septembre 2004, les 25 Membres ont procédé, conformément à l'article 15 du règlement de procédure du Tribunal de première instance, à l'élection des présidents des chambres composées de cinq juges pour une période de trois ans.

Le Tribunal de première instance est actuellement composé de cinq chambres à cinq juges et de dix chambres à trois juges.

La première chambre à cinq juges étant présidée par le Président de la juridiction, M. Bo Vesterdorf, quatre postes étaient à pourvoir.

Ont été élus présidents des chambres à cinq juges:

- M. Marc Jaeger
- M. Hubert Legal
- M. Jörg Pirrung
- M. Mihalis Vilaras.

L'élection pour trois ans des présidents des chambres composées de cinq juges résulte de l'article 50 du nouveau protocole sur le statut de la Cour de justice, entré en vigueur le 1^{er} février 2003.

¹ Cf. communiqué de presse n° 59/04 du 1^{er} septembre 2004.

² Cf. communiqué de presse n° 61/04 du 8 septembre 2004.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas le Tribunal de première instance.

Langues disponibles : toutes

Le présent communiqué de presse est également disponible sur le site Internet de la Cour
<http://curia.eu.int/fr/actu/communiqués/index.htm>

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mme Sophie Mosca-Bischoff
Tél: (00352) 4303 3205 Fax: (00352) 4303 2034